



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 16 avril 2020

Difficultés du secteur du bâtiment en phase de redémarrage

A ce jour, **94% des entreprises du bâtiment en Auvergne Rhône Alpes ont dû arrêter tout ou partie de leurs chantiers et 65% se déclarent fermées.**

Pour autant, suite à la parution du « Guide de préconisations sanitaires », **les entreprises travaillent à adapter leurs organisations afin de pouvoir assurer un redémarrage de leur activité conformément aux préconisations sanitaires.**

Alors qu'aujourd'hui, le Préfet réunit les représentants du secteur du bâtiment, deux problèmes persistent.

Tout d'abord, les entreprises ont de grandes **difficultés à s'approvisionner en matériels de protection** sachant que ceux-ci sont réquisitionnés pour les services médicaux, sans compter qu'un grand nombre d'entreprises ont offerts leurs propres stocks aux personnels soignants, ces dernières semaines.

Par ailleurs, **ces mesures ne pourront pas s'appliquer partout et lorsqu'elles le pourront, se traduiront par un surcoût important pour les TPE / PME.** Outre l'achat des équipements nécessaires, les mesures de protection et la distanciation sociale engendrent, en effet, une baisse de la productivité et, donc, des surcoûts.

Une ordonnance publiée fin mars prévoit, à ce sujet, plusieurs mesures pour adapter les marchés publics à la période de confinement, neutraliser les pénalités de retard et indemniser l'entreprise pour le surcoût.

C'est pourquoi, j'ai demandé au Ministre de l'Economie et des Finances :

- de lui faire part de l'organisation que met en œuvre l'Etat pour aider les entreprises du bâtiment à se fournir en matériel de protection ;
- qu'une ordonnance « marchés privés » soit publiée en vue d'établir des dispositions équivalentes aux marchés publics.